

## **DISCOURS FEDOM**

**26 février 2014**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président de La FEDOM,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Madame la Secrétaire Générale de la FEDOM,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'intervenir ici auprès de vous.

C'est à l'initiative de votre Secrétaire Générale, Madame Samia BADAT-KARAM, et de votre Président Monsieur Jean-Pierre PHILIBERT, que je suis entré en contact avec la Fédération des entreprises d'Outre-mer. Bien sûr, pendant mon parcours au ministère des Outre-mer, à France Ô et à la Délégation des Outre-mer de la Mairie de Paris j'avais eu à travailler avec la FEDOM.

L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom) et la FEDOM vont signer, ce matin, une convention éminemment utile.

Ladom s'est substituée, depuis un arrêté du 19 février 2010, à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-mer.

Ladom assure depuis 2010 trois missions dans le cadre de la continuité territoriale :

-l'attribution de bons de réduction sur les billets d'avion pour ceux qui résident dans les départements d'Outre-mer (près de 145 000 facturés) ;

-la prise en charge du billet d'avion pour les étudiants (15 584 en ont bénéficié en 2013).

-la prise en charge du billet d'avion, d'une allocation différentielle, d'une aide à l'installation et des frais pédagogiques pour les stagiaires de la formation professionnelle. Ladom a mis en place des actions post-mobilité afin d'accompagner les stagiaires ayant réussi dans leur formation. Je voulais faire remarquer que si un peu plus de 50% des stagiaires sont de niveau 5 (CAP, BEP) entre 30% et 40% sont de niveau 3 voire 2. Près de 4 000 stagiaires en ont bénéficié.

C'est dans ce troisième cadre que la convention est importante pour Ladom. Elle prévoit que les entreprises adhérentes de la FEDOM puissent accéder au vivier des stagiaires formés par ladom.

4 000 stagiaires venus se former dans l'Hexagone en 2013 dont 75% ont obtenu, dans le cadre de la formation en mobilité, leur titre diplômant ou qualifiant.

Comme le rappelle la convention qui va être signée ce jour « Les entreprises d'Outre-mer ont un constant besoin de main-d'œuvre qualifiée en adaptation avec les besoins du marché. La FEDOM qui représente et rassemble l'ensemble des acteurs économiques de l'outre-mer peut collaborer utilement avec ladom en amont et en aval des formations des jeunes Ultramarins. En amont en définissant avec l'agence les besoins en main-d'œuvre sur place et en aval en diffusant auprès de ses adhérents les curriculum vitae des jeunes Ultramarins formés. »

Tous les 6 mois, Ladom mettra à disposition de la FEDOM 100 curriculum vitae afin que la FEDOM puisse les présenter à ses entreprises adhérentes.

Par ailleurs, une étude enquête sur les besoins en qualification de chaque secteur d'activité serait réalisée sous forme de questionnaire auprès des adhérents de la FEDOM.

Le contrat de performance signé le 15 avril 2013 entre Ladom et l'Etat fixe à 65% le taux d'insertion professionnelle des stagiaires, or à ce jour, celui-ci serait de 53%.

Vous comprenez pourquoi nous comptons beaucoup sur vous.

J'ai environ 600 jeunes de plus à insérer par an par rapport aux années précédentes pour respecter, d'ici 2015, l'objectif de 65% de jeunes stagiaires insérés professionnellement, fixé par l'Etat.

Notre effort d'insertion doit se dérouler au sein de deux cercles en interaction :

- d'une part - pour favoriser la rencontre en Outre-mer des demandes et des offres de formation et de travail - par cette mise en communication entre les entreprises d'Outre-mer et les jeunes dont nous portons les dossiers et les chances d'avenir, et c'est ce que je viens de développer;
- et, d'autre part, pour favoriser la rencontre entre ces jeunes d'Outre-mer et des employeurs potentiels importants de l'Hexagone, de manière à ce que soient bien élargies les opportunités d'alternance et, éventuellement, de recrutements.

À ce second titre, Ladom a développé des partenariats avec des entreprises de l'Hexagone (SNCF, GDF- SUEZ, Albiona, etc. ... ) afin de sécuriser en 2013 les parcours de formation de 400 de ces stagiaires qui sont en contrats d'alternance pris en charge financièrement par les organismes paritaires collecteurs.

Les deux démarches doivent être mises, de manière fluide, en convergence, avec la priorité, évidemment, de satisfaire les besoins des entreprises d'Outre-mer dans le but qu'*in situ* se rencontrent les espoirs des jeunes et les besoins des employeurs de telle sorte que nos actions contribuent bien aux chances de travail de chacun, s'il le souhaitent, dans leurs horizons d'origine

Ainsi des contrats de partenariat du type précité pourraient être signés par des entreprises des départements d'Outre-mer tout autant pour des formations par professionnalisation que par

apprentissage qu'aussi bien pour des emplois directs par des contrats durables (en CDD de plus de 6 mois, ou en CDI).

Madame Jeanne LOHYER vous présentera l'action que grâce à Samia BADAT et grâce au Président PHILIBERT, nous avons menée en deux mois afin de recruter des jeunes infirmières et infirmiers à La Réunion.

C'est sur cet exemple satisfaisant que je veux clore mes propos parce qu'il illustre tout ce que nous pouvons faire ensemble, grâce aux engagements de chacun et grâce au Ministre que je remercie du soutien et des moyens accordés à Ladom

Je vous remercie tous aussi de votre attention.